



جمعية المبادرة للتضامن الاجتماعي
ASSOCIATION INITIATIVE POUR LA SOLIDARITE SOCIALE

ASSOCIATION INITIATIVE POUR LA SOLIDARITE SOCIALE

Avis d'appel d'offres Ouvert National N° 03/2026

Projet : ADAHI 2026

CAHIER DE PRESCRIPTIONS SPECIALES

Objet : ADAHI 2026

105 moutons

ENTRE

L'association **INITIATIVE POUR LA SOLIDARITE SOCIALE** représentée par son président **Mr. TAIB AISSE**,

Désigné ci-après par le terme "Maître d'Ouvrage",

D'UNE PART

ET

1. Cas d'une personne morale

M.....

Agissant au nom et pour le compte de la Société

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Dirhams. Patente n°.....

Registre de commerce de

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres)

Ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « Fournisseur »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

2-cas d'une personne physique

M Agissant en son nom et pour son propre compte.

Registre de commerce de sous le n°

Patente n°..... Affilié à la CNSS sous n°.....

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n° (**RIB sur 24 chiffres**).....

Ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme «Fournisseur»

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

I- CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHE

Le présent CPS a pour objet :
distribution des Adahi sous forme de parts de viande

ARTICLE 2. CONSISTANCE DE MARCHE

Le Fournisseur est tenu de fournir les articles suivants :

1	Le mouton doit être conforme aux exigences et prescriptions religieuses en vigueur.
2	Moutons vivants avec un poids moyen entre 35 et 40 kg
3	Abatage et Découpe des carcasses en 04 parts
4	Conditionnement des parts de viande dans des sacs adaptés et conformes aux normes d'hygiène
5	Acheminement des parts de viande vers les sites de distribution
6	Le Fournisseur doit se conformer à toutes les dispositions légales et réglementaires nationales en vigueur régissant les abattoirs, en assurant que l'abattage soit effectué dans un abattoir agréé, conforme aux normes et spécifications en vigueur.
7	Inspection et certification sanitaire des animaux par un vétérinaire agréé.

ARTICLE 3. LIEUX DE LIVRAISON

Le Fournisseur supporte l'ensemble des frais de transport et de livraison, assurés par des véhicules frigorifiques conformes aux normes en vigueur pour le transport des denrées carnées aux sites suivants :

- Kenitra : 120 parts
- Missour : 150 parts
- Casablanca : 150 parts

Le Fournisseur est tenu de remplacer, à ses frais, toute quantité jugée impropre à la consommation ou non conforme, en raison d'un défaut de refroidissement, de conditionnement ou de tout manquement à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 4. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

Les documents constitutifs du marché comprennent :

1. *Le cahier des prescriptions spéciales ;*
2. *Le bordereau des prix - détail estimatif ;*
3. *Le règlement de la consultation ;*
4. *Déclaration sur l'honneur*
5. **Les documents fournis par le Fournisseur dans le cadre de son offre, notamment :**
 - *Attestation de références justifiant l'expérience du Fournisseur dans des prestations similaires*
 - *Engagement de respect les délais de livraison, notamment dans le cadre de Aïd Al-Adha*

ARTICLE 5. ELECTION DU DOMICILE DE L'ENTREPRENEUR

A défaut d'avoir élu domicile au niveau de l'acte d'engagement, toutes les correspondances relatives au présent marché sont valablement adressées au domicile élu par le Fournisseur, sis au.....Maroc.

En cas de changement de domicile, Le prestataire de services est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage dans un délai de quinze (07) jours suivant ce changement

ARTICLE 6. DELAI D'EXECUTION.

Le Fournisseur est tenu d'assurer l'abattage des animaux, ainsi que les opérations de découpe, de conditionnement et de distribution des parts de viande aux bénéficiaires, dans un délai maximum de trois (3) jours à compter du premier jour de l'Aïd Al-Adha.

ARTICLE 7. NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire du présent marché sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix détail estimatif, le cas échéant, joint au présent cahier des prescriptions spéciales, aux quantités réellement exécutées conformément au marché.

ARTICLE 8. OCTROI D'AVANCES

Aucune avance n'est prévue au présent marché.

ARTICLE 9. MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement interviendra après:

- Réalisation effective des prestations (abattage, découpe, conditionnement et livraison des parts de viande dans le cadre de Aïd Al-Adha)
- Validation des quantités livrées par l'Association
- Présentation des documents justificatifs suivants :
 - +Facture originale
 - +Bons de livraison signés et cachetés
 - +Tout document attestant de la bonne exécution des prestations

Sur ordre du maître d'ouvrage, les sommes dues au fournisseur seront versées au Compte bancaire n°..... Ouvert auprès de

NB : Les paiements seront effectués en hors taxes (HT) avec délivrance d'une attestation d'exonération émanant de la Direction Générale des Impôts (DGI).

ARTICLE 10. PENALITES POUR RETARD

A défaut d'avoir livré les marchandises dans les délais prescrits, il sera appliqué au fournisseur une pénalité par jour calendaire de retard **d'un (1) pour cent** du montant du marché modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au fournisseur.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le fournisseur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à huit pour cent (8%) du montant du marché modifié ou complété éventuellement par des avenants.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, le maître d'ouvrages est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice.

ARTICLE 11. CAS DE FORCE MAJEURE

Conformément aux prescriptions de l'article 47 du CCAG-Travaux notamment son paragraphe 2, les seuils des intempéries qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

La neige : 15..... cm

La pluie : 60..... mm

Le vent : 200..... kms/h

Le séisme : 5..... degré sur l'échelle de Richter.

II- BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

N°	Article	Unité	Quantité par pack	Quantité totale	Prix/unité	Prix total
1	Moutons avec un poids moyen entre 35 et 40 kg			105		
2	Abatage et Découpe des carcasses en 04 parts			105		
3	Transport des parts de viande vers les sites de distribution	Part		420		
Total HT						
TVA						
Total TTC						

NB : Les paiements seront effectués en hors taxes (HT) avec délivrance d'une attestation d'exonération émanant de la Direction Générale des Impôts (DGI).

Marché N° : 03/2026

Objet : Adahi 2026

Arrêté le montant du présent CPS (TTC) à la somme de :

(En chiffres et en lettres)

Signature de L'association :

Lu et accepté par le fournisseur :

CASABLANCA LE : 10/04/2026

CASABLANCA LE :